

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

**Séance du 23 Avril 2019 à la Communauté de Communes à Marignac**

L'an deux mille dix-neuf et le 23 Avril à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL,

**Personnes présentes : 52**

AZAM Audrey / BEUVELOT Pascal / CASTEL Alain / CASTELL José / SENTENAC Georges / CAU Michèle / CHÈZE Jean-Bertrand / COLLA Serge / CRAMPE Philippe / DASPET Laurette / DORE Jean-Pierre / DUMAIL Bernard / ECHEVARNE Anne-Marie / ELIE Patrick / ESCAZAUX Hélène / FABARON Daniel / FERRÉ Louis / FILLASTRE André / POZZERLE Jean-Claude / BRUNA Laurent / GONZALES Jean-Pierre / GROS Joël / HORMIERE Charles / JAMME Henri / PRINCE Bernard / LADEVEZE Michel / LADRIX Jean-Paul / CROUZET Marie / LAPEBIE Brigitte / LARQUE Serge / LASALA Jean-Pierre / LORENZI Jean-Jacques / MARTIN Denis / MARY Serge / MELAZZINI André / ARROYO Pierre / MORA Bernard / MORETTO Joseph / OUSTALET Jean-Pierre / PALLAS André / PLANAS Yves / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Louis / REDONNET Jean-Luc / SAINT-MARTIN Joseph / SARRAUTE Daniel / SAULNERON Patrick / SICART Jean / STRADERE Michelle / TALAZAC François

**Personnes absentes ou excusées : 45**

ABADIA Jean-François / ADOUE Fabienne / ARINO Monique / AYRAL Annie / BARRAU Bertrand / BERRE Dominique / BORDES Jean-Claude / BONNET Philippe / CAU Marcel / CHAPOT Denis / CLASTOT Jean-Claude / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DEJUAN Francis / DENARD Jean-Paul / EMPORTES Christian / ENCAUSSE Patrick / GARCIA Clément / GILLES Patrick / GOUZY José / GUAUS Bernard / HAHNSCHUTZ André / JAUSSELY Pierre / JOURDANA Didier / LADEVEZE Alain / LAGACHERIE Lucienne / LARQUE Alain / LUPIAC Claude / MENGARDUQUE Jean / MINEC Hervé / PANATIER-CASES Danielle / PORTES Gilbert / PRAT Philippe / REBUFFO Jean-Pierre / RICHARD Etienne / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SANGAY André / SAPORTE Gérard / SOYE Anne / THOMAS Christophe / UCHAN Marie-Claire / VERDIER Jean

**Procurations : 8**

BERRE Dominique a donné procuration à PLANAS Yves  
LAGACHERIE Lucienne a donné procuration à CROUZET Marie  
LUPIAC Claude a donné procuration à REDONNET Jean-Louis  
PORTES Gilbert a donné procuration à SAINT MARTIN Joseph  
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André  
SALVATICO Jean-Paul a donné procuration à PUIGDELLOSAS Claude  
UCHAN Marie-Claire a donné procuration à CASTEL Alain  
RIVAL Patrice a donné procuration à GROS Joël

**Vote : Pour : 60      Contre : 0      Abstention : 0**

**Objet : Demande de classement de l'Office de Tourisme Intercommunal en Catégorie I**

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme  
Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I, II ou III - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique Atout France et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Considérant qu'il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Considérant la nécessité de renouveler le classement pour cinq ans,

Considérant que l'Office de tourisme doit constituer le dossier de demande de classement et le soumettre à la collectivité territoriale

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter auprès du Préfet de la Haute Garonne le classement de l'Office de Tourisme Pyrénées Haut Garonnaises en catégorie I,
- autorise le Président à adresser le dossier au préfet en application de l'article D133-22 du Code du Tourisme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
Alain CASTEAU



Acte rendu exécutoire après le dépôt  
En sous-préfecture de Saint-Gaudens du  
Et publication ou notification du